



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
18 JUIN 2010**

**COMPTE RENDU DETAILLE**

L'an Deux Mille Dix et le dix huit juin à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, AUDREN Laurence, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, GOETZINGER Pascal, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, MULLER Pierre Maurice, ROUQUETTE Christiane, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Josiane, DE PEYER Yvette, BOISSON Patrice, HOREAU Véronique, PIBAROT Béatrice, GROS Nicole, VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, BOUSQUET Isabelle, DUPRAT Christian, DRUYER Pascaline.

**Procurations** : ont donné procuration  
MISS Jean-Marie à DOULCIER Eric  
ROQUES Maryse à GUTIERREZ Jacques

**Absent** : PIZIO Guillaume, CAPUTO Santo, CHALANDE Benjamin.

**Secrétaire de séance** : ARNAL Sylvie.

## **1-ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2010**

Des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Madame Anne Laure GARRIGUES détaille l'ensemble des demandes reçues et examinées en commission des finances.

Elle précise que concernant la demande du Bourilhou, la commission des finances n'a pas souhaité attribuée une subvention à la hauteur de la demande car l'augmentation était trop importante, la commission des finances souhaiterait que l'un de ses membres puisse faire partie du CA du l'association du Bourilhou.

Madame Pascaline DRUYER fait remarquer que madame Maryse ROQUES fait partie du CA du Bourilhou.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que madame ROQUES ne fait pas partie de la commission finances.

Madame Odile VERAMENDI précise que cette demande de la commission finances n'est pas seulement liée au montant important de la subvention mais également à l'importance des avantages en nature pour cette association (bâtiment, entretien, fluides...)

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'en ce qui concerne la demande de l'association « pays viganais animation une subvention de 3000 euros a été demandé à la ville et une de 5000 euros demandée au conseil général sur leur projet de budget, après discussion de la commission une subvention exceptionnelle de 2500 euros est accordée pour ce projet.

Madame Odile VERAMENDI précise qu'il serait souhaitable que pour cette manifestation l'association « Pays Viganais Animation » demande également une subvention à la CDC.

**Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote la délibération et le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide**

- **D'Attribuer** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau ci dessous

**FINANCES 2010 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION D'ATTRIBUTION N°4**

	18-juin-10		
	Ordi	Except°	Démarrage
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>PERLE (Respect et défense des animaux)</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>ASSOCIATIONS 3e Age et Anc. Combat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>228,00 €</b>
<b>ARPO - Association Retraités Pays d'Oc</b>			<b>228,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES et LOISIRS</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CENTRE CULTUREL LE BOURILHOU</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	
<b>LA GERBE</b>	<b>300,00 €</b>		
<b>PAYS VIGANAIS ANIMATION</b>		<b>2 500,00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS CARITATIVES et solidarité</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>600,00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>228,00 €</b>
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES - COMMISSION FINANCE DU 18/06/2010</b>			<b>13 528,00 €</b>

**2- Restauration scolaire - Tarification pour l'année scolaire 2010-2011**

Madame Sylvie ARNAL indique aux membres du conseil municipal que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les prix sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Elle précise que depuis 2 ans la ville n'a pas modifiée ses tarifs Madame Sylvie ARNAL les augmentations successives des repas par la société Molostoff.

Elle indique que la modification proposée représente une augmentation des tarifs de 10%, cela représente pour une famille viganaise soumise à l'impôt sur le revenu et pour un enfant du primaire qui mangerait tous les jours à la cantine, une augmentation de 2,40€ par mois.

Madame Isabelle Bousquet fait remarquer que cette augmentation de 10 % est très nettement supérieure au rythme de l'inflation.

Monsieur le MAIRE lui indique qu'effectivement les tarifs de monsieur Molostoff augmente plus vite que l'inflation toutefois il souligne que la ville n'a pas modifiée ses prix depuis 2 ans et que s'il y a une augmentation en septembre nous ne modifierons pas les tarifs pendant l'année scolaire à venir.

Madame véronique Horeau s'interroge sur de telles augmentations et pense qu'une partie de celle-ci provient peut être de l'introduction de produits biologiques mais qu'il existe certainement d'autres sources d'augmentation des prix.

Monsieur le MAIRE insiste sur la nécessité de réviser nos tarifs, ce service coûte à la collectivité 132 284 euros par an, on ne peut augmenter ce coût, les budgets des années futures seront sans doute difficiles à établir.

Monsieur Christian DUPRAT indique que la ville subventionne très largement cette prestation car les familles ne paient pas le prix réel, c'est souhaitable toutefois il s'étonne que cette réduction de tarif s'applique également pour les non viganais.

Madame Sylvie ARNAL souhaite informer les membres du conseil municipal des conséquences de la réforme des conditions d'inscription à la cantine votée il ya un an ici même.

Les nouvelles modalités d'inscription ont permis de réduire nettement le gaspillage de repas et le nombre d'impayés.

Nous sommes aujourd'hui à la fin de l'année et nous avons un seul cas d'impayés ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si nous accueillons beaucoup d'élèves de l'extérieur à la cantine.

Madame Sylvie ARNAL lui répond que ce chiffre est inférieur à 10 élèves.

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que cette hausse des tarifs risque peut être d'augmenter la sollicitation des familles vers le CIAS.

Monsieur le Maire rappelle que la ville du Vigan applique les tarifs les plus bas du pays et met au vote la présente délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide**

- d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1er septembre 2010 :

INSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES	TARIF 2010-2011	FAMILLES VIGANAISES	
Maternelle	3,95	<b>TARIF GENERAL (familles soumises à l'IR)</b>	<b>TARIF 2010-2011</b>
Primaire	3,95	Maternelle	2,06
<b>Familles ne résidant pas sur la commune</b>	<b>TARIF 2010-2011</b>	Primaire	2,43
Maternelle	3,07	<b>FAMILLES VIGANAISES</b>	
Primaire	3,44	<b>TARIF GENERAL (familles non soumises à l'IR)</b>	<b>TARIF 2010-2011</b>
		Maternelle	1,67
		Primaire	1,91

**3 - Indemnité de gardiennage des édifices religieux**

Madame Anne Laure GARRIGUES indique aux membres du conseil municipal que la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 février 2010 a décidée une revalorisation de 0,79 % pour 2009 du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage.

Le montant de l'indemnité est de 471,87 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte, et de 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- **FIXER** pour l'année 2010 le montant de l'indemnité à 471,87 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte, et à 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées.
- **PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6282.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame l'adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le MAIRE indique qu'il s'agit d'une délibération récurrente qui revient chaque année devant le conseil municipal, il sait aussi que Denis ne souhaite pas que la république attribue des fonds au culte et que chaque année il n'approuve pas cette délibération.

Monsieur Denis SAUVEPLANE lui indique qu'effectivement cette année encore il va maintenir la tradition laïque.

Monsieur le Maire met au vote la délibération et le **conseil municipal à la majorité des membres présents décide (1 voix contre Monsieur Denis SAUVEPLANE).**

- **DE FIXER** pour l'année 2010 le montant de l'indemnité à 471,87 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte, et à 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées.
- **PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6282.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame l'adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 - APPROBATION DU PROGRAMME FISAC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que la ville du VIGAN souhaite déposer un projet FISAC pour la revitalisation du commerce et de l'artisanat du centre ville.

Le projet sera porté par la Ville du Vigan qui en assurera la maîtrise d'ouvrage globale, l'UPV, l'association du marché paysan et la CCI seront chargées de la mise en œuvre de certaines actions ainsi que cela sera précisé dans chacune des « fiches d'action ».

La CDC sera partenaire de la ville pour les aides relatives à la rénovation des façades.

Le projet porte :

- **sur la période de Septembre 2010 à mars 2014,**
- **et sur un budget de : 2 329 477,56€**

- **1 942 481,98 € HT** en investissement  
Pour lequel le FISAC est sollicité à hauteur de **636 744,59 €**
- **386 995,58 € HT** en fonctionnement  
Pour lequel le FISAC est sollicité à hauteur de **188 997,78 €**.

Monsieur le MAIRE explique aux membres du conseil municipal que ce projet est très important pour notre ville.

L'enjeu c'est de revitaliser notre centre ville afin de permettre une conformation de notre commerce et de notre artisanat.

Il y a deux semaines nous avons eu une réunion avec les services de l'état qui ont salué le travail effectué par les acteurs viganais.

Monsieur le MAIRE tient à saluer le travail effectué par l'union commerciale ainsi que l'implication de la CDC sur ce projet pour la réfection des façades des commerces.

A ce titre, les services de l'état ont souligné qu'il été rare que la ville et l'intercommunalité interviennent à parité sur les opérations FISAC.

Madame Odile VERAMENDI regrette que ce projet n'ait pas été porté à connaissance aux membres du conseil municipal avant car cela aurait permis de mieux comprendre le projet du budget 2010 que vous nous avez présenté.

Monsieur Francys BONNET souhaite savoir pourquoi le FISAC intervient à hauteur de 50% en fonctionnement et à hauteur de 30% en investissement.

Monsieur le MAIRE lui indique que les règles du FISAC sont définies par décret et que nous ne pouvons pas le modifier localement.

Madame Odile VERAMENDI trouve ce projet intéressant.

Madame Pascaline DRUYER s'étonne de voir réapparaître le projet de la maison Gros, elle pensait que celui-ci était abandonné.

Monsieur le MAIRE indique que le projet de la maison Gros n'avait pas été inscrit au budget car la famille était en désaccord par rapport à cette vente, toutefois il était souhaitable d'inscrire ce projet dans le FISAC au cas où on puisse le réaliser.

Un FISAC ne peut être modifié en cours de réalisation, ne pas inscrire ce projet c'était la certitude que nous ne pourrions le voir subventionner.

Enfin, il indique qu'il a récemment rencontré un membre de la famille Gros qui lui a indiqué que la majorité des membres de la famille Gros avait demandé au notaire de régler la succession, ce projet devrait donc aboutir dans les mois qui viennent.

Madame Pascaline DRUYER rappelle qu'il avait été évoqué l'utilisation de la maison Gros comme résidence pour personnes âgées ou handicapées et qu'à aucun moment la création d'un local commercial n'avait été envisagée.

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que le projet de la maison Gros a pour vocation de requalifier ce quartier en créant un espace vert, un local commercial de manière à amener du monde dans le centre ancien de la ville et lui redonner une nouvelle dynamique.

Ce bâtiment comporte 3 logements, deux sont déjà loués et le dernier mérite d'être rénové et pourra être loué par la suite.

Madame Odile VERAMENDI indique que le conseil municipal a déjà voté des subventions pour les animations de fin d'année proposées par l'UPV et dans le dossier FISAC on voit apparaître des demandes de subventions pour ces opérations, elle souhaiterait avoir des précisions sur ce point.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que l'instruction du dossier FISAC est longue et que les premières subventions n'arriveront au mieux qu'au premier semestre 2011.

Il est donc important que dans l'attente de la notification du FISAC par l'état les opérations puissent être engagées, si nous obtenons ces financements nous procéderons à un réajustement des subventions de la ville auprès de l'UPV en 2011.

On note le départ de monsieur Christian DUPRAT à 19h00

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les opérations peuvent démarrer dès que le dossier est réputé complet par les services de l'Etat toutefois cette déclaration de complétude ne signifie pas que l'ensemble des projets seront financés tels que présenté dans le dossier.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si les commerçants sont avisés de cette opération.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que l'UPV a diffusé cette info assez largement auprès de ses adhérents, il conviendra que réalisons une plaquette d'informations que nous diffuserons à l'ensemble des acteurs du commerce et de l'artisanat viganais.

Madame Odile VERAMENDI pense que l'opération « vitrine » est motivante pour les commerçants.

Monsieur Bernard CAUSSE se félicite du projet souhaite savoir si l'on a pensé à prévenir les visiteurs par des panneaux d'information qu'il y a des commerces dans le centre ville du Vigan.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que les crédits prévus dans la fiche action n° 10 sont destinés à la réalisation de grands panneaux de promotion du commerce viganais sur la déviation afin d'informer les personnes qui se garent vers super U et la barque de poste de la richesse du commerce du centre ville.

Elle précise que des totems d'information seront installés dans plusieurs endroits de la ville.

Madame Odile VERAMENDI rappelle que cette question avait été évoqué lors des travaux d'élaboration du PLU.

Monsieur le MAIRE se félicite de ce projet de panneaux d'information qui permettront de promouvoir le commerce viganais, il précise que dans les années à venir la signalétique devra respecter les préconisations du PNC et qu'il convient de les intégrer dans notre règlement du PLU.

Monsieur Bernard CAUSSE souligne le problème de l'affichage sauvage dans la rue du Palais, il pense qu'il faut avoir une action en la matière car cela constitue une verrue sur l'une des entrées piétonnes du centre ville.

Madame Odile VERAMENDI souhaite avoir des précisions sur l'acquisition de barnums.

Monsieur le MAIRE lui indique que ces équipements permettront aux commerçants d'organiser plus facilement leurs manifestations.

Il précise que son souhait est de réaliser lors de la dernière tranche du FISAC une réhabilitation des halles, les marchés sont des moteurs importants de l'économie locale.

Madame Odile VERAMENDI indique que le marché du mardi est mal indiqué.

Madame Pascaline DRUYER corrobore cet avis.

Monsieur le MAIRE indique que le FISAC prévoit en partie de remédier à ce manque d'information en prévoyant de faire réaliser des affiches, des flyers et des panneaux d'information pour la saison 2011.

Madame Yvette De PEYER indique que les commerçants du marché du mardi ont déjà faits de gros efforts en matière de communication, il reste encore des choses à faire et elle est persuadé que le plan FISAC permette des améliorations en matière de promotion du marché paysan et des commerces du centre ville.

Monsieur le MAIRE met au votre le projet de délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- **AUTORISER** le projet FISAC
- **AUTORISER** monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au travers du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).
- **AUTORISER** M. Le Maire, à solliciter les subventions de la Région, de la CCI de la CDC du pays viganais et d'autres partenaires, le cas échéant,

#### **5 - OBJET : CREATION D'EMPLOI (fonctionnaire ou non titulaire)**

Monsieur Christian LANGET Maire-Adjoint délégué aux affaires générales, aux travaux, au personnel et à la police municipale expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du plan FISAC la ville du VIGAN doit recruter un « Animateur FISAC » chargé de valoriser, dynamiser et d'améliorer l'activité du commerces et de l'artisanat du centre ville.

Les missions rattachées à ce poste sont les suivantes :

- mobiliser les différents partenaires : Ville, Chambres consulaires, associations de commerçants autour du plan FISAC
- saisir l'opportunité du réaménagement du centre ville pour accélérer cette mutation,
- être à l'écoute des commerçants, assurer leur relais auprès de la Ville,
- assurer l'animation et la promotion régulières du centre ville, en relation avec les chambres consulaires,
- définir la stratégie de communication et de concertation sur le commerce du centre ville.

Ce poste est créé pour une durée de trois années. Il sera demandé une formation supérieure en commerce et marketing, une maîtrise des techniques de communication, une connaissance des collectivités locales et des montages de dossiers administratifs.

Monsieur le MAIRE précise que ce poste est un mi temps et qu'il est financé pour moitié par l'Etat dans le cadre du FISAC.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir pourquoi il est fait référence à la grille d'attaché pour cet emploi.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'il s'agit de la grille de référence sur laquelle s'effectuera la rémunération.

Madame Pascaline DRUYER trouve que créer un poste à mi-temps ne facilitera pas le recrutement.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si nous disposons de candidats pour ce poste ?

Monsieur Christian LANGET lui indique qu'il convenait d'abord que le conseil municipal autorise la création du poste avant de rechercher quelqu'un.

Monsieur le Maire indique que la CCI et le cabinet « Territoires » nous aiderons dans notre recherche en actionnant leurs réseaux.

Monsieur le MAIRE met au vote le projet de délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- CREER 1 emploi d'Animateur FISAC, à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaire.

## **6 - CONVENTION VILLE DU VIGAN ET UNIVERSITE DES SCIENCES DE MONTPELLIER**

Monsieur le MAIRE indique aux membres du conseil municipal qu'il y a un an la ville du Vigan avait initié les « rencontres des terroirs », pour réaliser cette opération, nous avons accueillis pendant 6 mois une stagiaire, étudiant en « master développement durable » de la faculté de sciences de Montpellier.

A l'occasion de cette manifestation nous avons rencontrés des professeurs de la faculté de sciences de Montpellier.

Convaincus de l'importance de nos richesses environnementales et persuadés de que celles-ci peuvent contribuer au développement de notre territoire, j'ai souhaité à l'occasion de ces rencontres que nous réfléchissions à la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec l'université.

La première traduction concrète de ce partenariat a été l'accueil en février 2010 de 110 étudiants de master en séminaire sur le village de vacances.

Pendant une semaine ces étudiants ont planché sur la biodiversité de notre territoire dans une perspective de développement économique.

Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation et certaines pistes sont actuellement à l'étude, notamment autour des plantes médicinales et en particulier du thym.

Avec les professeurs de la faculté de sciences nous avons été désireux d'aller plus loin et aujourd'hui ce travail a abouti dans la rédaction du projet de convention qui vous est proposé à ce conseil municipal.

Monsieur le MAIRE indique qu'il est persuadé de la nécessité de nouer des liens forts avec les universités montpelliéraines, c'est par ce moyen que nous pourrons développer notre territoire de manière pérenne.

Par ailleurs, il informe que ce travail d'échange a permis de mettre en relation la faculté de sciences et la coopérative d'oignons et des projets forts intéressants sont actuellement en préparation.

Madame Odile VERAMENDI trouve qu'il est toujours utile de solliciter des regards extérieurs pour avancer.

Monsieur le MAIRE rappelle l'importance pour notre territoire de l'agriculture et en particulier de l'AOP oignons doux des Cévennes, il en profite pour remercier Denis pour le travail remarquable effectué dans le cadre de l'OCAGER.

Il précise que son l'objectif ultime qu'il poursuit dans ce travail c'est la création d'une antenne de la faculté de sciences sur notre territoire, c'est ce travail qui peut contribuer à donner du sens et un avenir à notre région.

Il précise que s'il a choisi de mettre en œuvre « les Eco-dialogues du Vigan » c'est pour réaliser ce travail de réseau avec les chercheurs, c'est pour faire exister notre ville auprès des acteurs de la recherche.

Madame Odile VERAMENDI trouve que c'est une bonne chose que de faire venir des jeunes dans la région.

Monsieur le MAIRE rappelle que c'est grâce à des manifestations comme les « éco-dialogues » que nous avons pu accueillir les « Masteuriales » au village de vacance, et au cours de cette semaine plus de 20 000 euros auront été dépensés sur notre territoire les « eco-dialogues du Vigan » c'est aussi intéressant d'un point de vue économique.

Madame Odile VERAMENDI répond que bien sur les « éco-dialogues du Vigan » permettent de nouer des contacts mais cette manifestation est couteuse, de plus elle s'interroge sur l'intérêt d'évoquer les problèmes de la culture du coton, pourquoi ne pas donner un caractère plus local à cette manifestation et évoquer les productions locales.

Madame Véronique HOREAU précise que le film « la route du coton » concerne le problème des manipulations génétiques et qu'à ce titre nos productions locales sont ou seront concernées demain.

Monsieur le MAIRE pense qu'effectivement le global intéresse le local, il dit se féliciter de cette manifestation nous ne serions pas en mesure aujourd'hui de mettre en œuvre cette convention de coordination avec la faculté de sciences.

Madame Pascaline DRUYER fait remarque que l'université est aussi demandeuse de ce type de collaboration.

Monsieur le MAIRE indique que cette convention n'est qu'une première étape et qu'il a pour objectif d'aller beaucoup plus loin dans la création de liens entre la ville du Vigan et les universités de Montpellier.

Monsieur Pierre Muller indique qu'il distingue deux leviers importants des politiques municipales, la première c'est la réalisation de travaux qui permettent des retombées économiques immédiates, la seconde c'est des manifestations qui permettent de se faire connaître de nouer des liens qui permettent ensuite de voir des projets émergés, il convient de mener les deux selon lui.

Monsieur le MAIRE met au vote la présente délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- APPROUVER la convention cadre de coopération pédagogique avec la faculté de sciences de MONTPELLIER 2

## **7 - ETUDE MODE DE DEPLACEMENT DOUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire-Adjointe délégué aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que la ville du Vigan se doit offrir à ses habitants les meilleures conditions pour une mobilité urbaine durable.

Les déplacements doux (piétons, vélos) doivent y prendre une part croissante en complément des autres modes de transport.

Pour ce faire, il convient d'engager une étude relative à l'élaboration d'un plan de déplacement doux qui a pour objectifs :

- de proposer des offres d'aménagement et de services vélo,
- d'intégrer les différentes démarches en faveur des piétons
- de proposer des scénarii alternatifs pour la politique en faveur des modes doux,
- de proposer des critères d'évaluation de cette politique.

Il prendra la forme :

- d'un programme d'actions pour la mandature 2010-2014.

Le calendrier prévisionnel de la démarche d'élaboration du plan modes doux

- 3ème trimestre 2010:

. Diagnostic, analyses, entretiens et enquêtes ;

- 4° trimestre 2010 :

. Élaboration et proposition de scénarii ;

- janvier 2011 :

. Approbation prévue du nouveau plan modes doux par le conseil municipal.

Le coût global du projet est de 13 593,74 € TTC sur les exercices 2010 et 2011.

Sur ces bases, la région Languedoc Roussillon et l'ADEME pourraient être sollicités pour financer ce projet.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si cette étude concerne l'ensemble du territoire communal.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative.

Monsieur le MAIRE précise que ce schéma a pour objet d'arrêter des orientations qui seront suivies dans le temps par des travaux, il pense qu'il convient notamment d'améliorer les liaisons entre le quartier des Arennes et le centre ville, d'autant plus que ce quartier est amené à voir augmenter ses flux de circulation en raison de la création de la maison de la formation et du LIDL.

Madame Pascaline DRUYER pense qu'en effet il est urgent de prévoir des circulations piétonnes sécurisées sur cet axe.

Monsieur le MAIRE indique au conseil municipal que ce schéma devra tenir compte de la voie verte réalisée par le département.

Il est indispensable que le Vigan soit connecté à cette voie, il indique qu'il souhaite qu'un cheminement piétonnier et cycliste soit réalisé du Parc des Châtaigniers jusqu'à Molières-Cavaillac et Avèze afin que les lycéens et collégiens puissent se rendre en toute sécurité à la cité scolaire André CHAMSON.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la région est sollicitée pour cette étude.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'effectivement la ville sollicitera l'aide la région pour ce projet.

Monsieur le MAIRE met au vote le projet de délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- Approuve ce projet,
- Autorise monsieur le maire à solliciter des participations financières au taux maximum auprès du Conseil Régional, de l'ADEME et d'éventuels autres partenaires potentiels de la ville

## **8 – DONS AU MUSEE DU VIGAN**

Monsieur le MAIRE expose aux membres du conseil municipal qu'en 2009, un menhir a été découvert par une équipe de spéléologues sur le causse de Blandas.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles contactée par les spéléologues confirma l'importance de cette découverte.

En effet, son excellent état de conservation, permet de visualiser toutes les traces de sa mise en forme, les impacts de piquetage qui recouvrent toutes ses faces.

De part la régularisation des flancs, la morphologie quasi parfaite de la pièce et la présence de traits gravés sur la roche, la DRAC indiqua que nous étions en présence d'une pièce exceptionnelle.

Aussi, la DRAC pris la décision de prélever le menhir et de la déposer au Musée Cévenol du Vigan, cet établissement, classé Musée de France, étant habilité pour la conservation des objets archéologiques.

Aujourd'hui, Madame Jeanne BERTRAND-BARRAL, propriétaire des terrains, sur lesquels se trouvent la grotte de la Baumelle nous a indiqué qu'elle souhaitait donner à la Ville du VIGAN le menhir qui barrait l'entrée de ladite grotte.

Monsieur le MAIRE précise également que suite à cette trouvaille une exposition remarquable est à visiter au musée cévenol.

Elle a été préparée par Monsieur Philippe GALAND, archéologue de la DRAC et madame Marie-Christine CARRE du musée et invite l'ensemble des membres du conseil municipal à aller voir cette exposition.

Il remercie également le club de spéléologie pour leur aide précieuse pour cette exposition.

Monsieur Pierre MULLER souhaite savoir si ce menhir est donné à la ville ou à l'état ?

Monsieur le MAIRE lui indique que le menhir va rejoindre les collections municipales, toutefois le musée étant classé, les collections sont répertoriées par l'Etat et sont inaliénables.

Monsieur Bernard CAUSSE précise que ces dispositions évitent la vente du patrimoine.

Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil qu'une réflexion est engagée avec le PNC pour mutualiser la direction des musées du Vigan, de Saint Jean du Gard et de l'écomusée du Pont de Montvert.

Monsieur le maire précise qu'il serait pertinent que le musée soit géré par une structure plus grande, le rôle d'un musée dépasse le strict cadre communal.

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que le musée est bien entretenu.

Monsieur le MAIRE partage cet avis et met au vote le projet de délibération.

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

-ACCEPTER cette donation sous réserve de l'avis du Conseil Artistique des Musées de France et de remercier au nom de la Municipalité la généreuse donatrice.

## **9 – Convention de mise à disposition de la balayeuse entre la ville du Vigan et la ville d'Avèze**

Monsieur le MAIRE indique aux membres du conseil municipal que le maire d'AVEZE souhaite améliorer l'entretien de sa voirie communale par l'usage d'une balayeuse de voirie.

Il précise que compte tenu du coût élevé d'un tel matériel et du faible linéaire de la voirie concerné, la ville d'AVEZE a sollicité la ville du VIGAN pour le prêt de sa balayeuse de voirie et

de la nécessité de mutualiser les moyens des communes de notre territoire, il a souhaité répondre positivement à cette demande.

Monsieur le MAIRE précise que la fréquence d'utilisation par Avèze serait d'une fois par mois, le coût de la mise à disposition serait de 20 euros de l'heure.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir comment a été déterminé le prix de la location.

Monsieur le MAIRE indique que cela représente le coût salarial du chauffeur et le carburant.

Monsieur Bernard CAUSSE trouve ce prix peu élevé toutefois ce n'est pas choquant lorsque nous avons eu besoin eau la commune d'Avèze est venue à notre aide.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si Avèze sera assuré pour cette prestation.

Monsieur le MAIRE lui indique que oui, la convention est très précise sur ce point.

Monsieur le MAIRE met au vote le projet de délibération.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- Approuver les termes de la convention de mise à disposition de la balayeuse de voirie et de son chauffeur entre la ville du Vigan et la ville d'Avèze

### **10 - Demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général pour la recherche de nouvelles ressources en eau par forages dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur Eau Potable**

Monsieur le MAIRE indique aux membres du conseil municipal que suite aux premières conclusions du Schéma directeur d'eau potable et aux conclusions du rapport de l'hydrogéologue monsieur JL Reille, la municipalité souhaite effectuer une recherche de nouvelles ressources mobilisables en eau.

En effet, la source d'Isis reste vulnérable aux pollutions bactériologiques et chimiques, il est donc indispensable de prévoir une ressource de substitution.

Une consultation pour choisir un bureau d'études a été lancée par la ville pour déterminer les zones possibles pour effectuer des forages de reconnaissance.

Le bureau d'étude ASCONIT a été retenu à l'issue de la consultation pour un montant de 11 942 € ht pour des forages en alluvions et 13 442€ ht.

Ces dépenses d'ingénierie ainsi que les dépenses liées à la réalisation des forages de reconnaissance sont subventionnables par l'agence de l'eau et par le conseil général.

Monsieur Denis SAUVEPLANE souhaite savoir si les recherches s'effectueront sur le territoire de la commune.

Monsieur le MAIRE lui répond par l'affirmative, il informe également qu'il a rencontré ce matin le propriétaire des terrains situés dans la zone de protection rapprochée de la source d'Isis, en vue d'acquiescer ceux-ci.

En effet, depuis 1000 ans la ville utilise cette source mais n'est toujours pas propriétaire du terrain.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir depuis quand cette personne est propriétaire des terrains.

Monsieur le MAIRE lui répond que monsieur Bentley a acquis ces terrains en 2005, il précise qu'il a demandé à Avèze d'inscrire ces terrains en emplacement réservé afin de pouvoir les acheter en cas de vente.

Enfin, il indique qu'il est important que nous puissions acheter ces terrains car cela nous permettra de mieux défendre notre ressource en eau auprès des services de la DDASS.

Monsieur Denis SAUVEPLANE souhaite savoir s'il est possible de faire une DUP sur ce terrain et s'il y a une maison sur cette parcelle ?

Monsieur le MAIRE lui indique qu'il est préférable de rechercher dans un premier temps une solution amiable avant de lancer une DUP qui est une procédure longue.

Il indique également que cette propriété comprend une maison située en bord de route.

Madame Véronique HOREAU souhaite savoir s'il est possible d'interdire l'usage du Roundup sur le territoire communal.

Monsieur le MAIRE lui répond que les services communaux n'utilisent plus de désherbant mais qu'il est impossible d'interdire cela aux particuliers qui utilisent un produit autorisé. Il précise qu'il a évoqué ce sujet avec le CG 30 qui également souhaite ne plus utiliser ce type de produits à l'avenir, il insiste sur la nécessaire pédagogie auprès de nos citoyens c'est la seule véritable solution.

Il met au vote le projet de délibération.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- SOLLICITER au nom et pour le compte de la Commune une subvention pour l'étude et ses prestations annexes, auprès du Conseil général du GARD et de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse,

On note le départ de Madame Josiane VERSAULT à 19h56

#### **DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le MAIRE donne lecture des décisions du maire qu'il a prise depuis le dernier conseil municipal.

#### *Registre N°3*

N°	Date	Objet	Nom.pages	Folio
10/031	25/05/10	Avenant 1 Délais Egis EauxSchéma directeur AEP	1	181
10/032	27/05/10	MAPA avec Asconit Consultants : Etudes hydrogéologiques : recherches en eau souterraine	1	182
10/033	27/05/10	Convention avec la Galerie Plein Art	1	183
10/034	01/06/10	MAPA avec EGIS Mobilité : Etude sur les modes de déplacement doux	1	184
10/035	10/06/10	MAPA avec SAGELEC : Fourniture et pose de WCs publics Lots 2 et tranche conditionnelle	1	185
10/036	10/06/10	MAPA avec MPS Fourniture et pose WC public : Lot 1 rue de la Calade	1	186

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TOILETTES AUTOMATIQUES**

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que les toilettes automatiques ont été choisies et seront installées pendant l'été, le lot 1 a été attribué à l'entreprise la moins

disante, le lot 2 a été attribué à l'entreprise la mieux-disante (facilité d'accès pour les personnes en fauteuil).

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le MAIRE donne lecture des remerciements adressés à la municipalité, il en profite pour saluer le travail et le dynamisme du club de rugby du Vigan qui a organisé une fort belle manifestation à destination des jeunes

## **DICTIONNAIRES**

Madame Sylvie ARNAL indique que des dictionnaires ont été offerts aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

## **COMMERCES**

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir s'il est exact que les travaux de construction du magasin LIDL ont été interrompus par décision de justice.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative, elle précise que le permis de construire de LIDL a été attaqué par le propriétaire du magasin super U.

Le permis de construire a été annulé car le plan de masse de LIDL ne comportait pas les côtes en 3D du magasin, côtes qui étaient spécifiées sur l'ensemble des plans du permis de construire.

Madame Anne Laure GARRIGUES regrette cette attitude de la part du propriétaire de Super U, les travaux sont suspendus ainsi que les contrats de travail des futurs salariés, il est probable que les responsables de LIDL redéposeront prochainement un nouveau permis de construire.

Monsieur le MAIRE le maire indique qu'il trouve l'attitude du propriétaire de Super U scandaleuse, des travaux importants ont été réalisés par la ville dans ce quartier, des emplois sont en jeu, il ne cautionne pas l'attitude de monsieur Rallo d'autant plus que lui-même a réalisé par le passé des constructions sans toujours respecter scrupuleusement les règles d'urbanisme.

Madame Odile VERAMENDI trouve l'attitude de monsieur Rallo désolante de plus LIDL et Super U n'ont pas les mêmes gammes de produits.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite avoir des informations sur la situation du magasin Sport 2000.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le gérant actuel cesse son activité mais elle ne dispose pas d'informations sur les activités commerciales qui pourraient s'installer sur ce site.

## **AIRES DE JEUX**

Madame Anne Laure GARRIGUES indique aux membres du conseil municipal que de nouveaux jeux pour enfants seront prochainement installés en ville et au village de vacances et que les anciens jeux ont été restaurés par le centre Louis Defond.

Elle précise qu'elle est en attente d'un devis pour consolider « Charlemagne » elle indique qu'il a eu débat au sein de la majorité pour savoir si on devait garder le tronc. Après discussion, la majorité a souhaité conserver ce symbole du parc des châtaigniers.

## **VILLAGE DE VACANCES**

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite connaître l'état des réservations du village de vacances.

Monsieur le MAIRE lui répond qu'il est plein en Aout et bien utilisé également en juillet, il félicite le service gestionnaire pour le gros travail effectué pour commercialiser le village.

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que le site internet de la pommeraie est en ligne.

La séance du conseil municipal est levée à 20h15.

---

La séance est levée. Les conseillers municipaux ont signé le présent compte rendu.

Le Secrétaire de Séance,  
Sylvie ARNAL

---

L'an deux mille dix et le 2 juillet, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Le Maire

---

L'an deux mille dix et le 2 juillet, nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville courant septembre 2010.

Le Maire